

## SANTÉ

### PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 8 juillet 2014 modifiant l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2012 portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales**

NOR : AFSH1430532A

La ministre des affaires sociales et de la santé,  
Vu le code de la santé publique, notamment l'article D.4381-3 ;  
Vu le décret n° 2012-994 du 23 août 2012 relatif au Haut Conseil des professions paramédicales ;  
Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2012 portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2012 susvisé est modifié comme suit :

1° Au IV :

*a)* Franck PITTERI, Association française des étudiants et professionnels en psychomotricité (1<sup>er</sup> suppléant), est nommé en remplacement de Manuel CERIOLI, Association française des étudiants et professionnels en psychomotricité (1<sup>er</sup> suppléant).

*b)* Christine CALTERO, Comité d'entente des écoles d'infirmiers anesthésistes diplômés d'État (1<sup>er</sup> suppléant), est nommé en remplacement de Marc LE DERROUËT, Comité d'entente des écoles d'infirmiers anesthésistes diplômés d'État (1<sup>er</sup> suppléant).

2° Au V :

*a)* Arlette SCHUHLER, Fédération nationale des associations d'aides-soignantes (titulaire), est nommée en remplacement de Denis FISCHER, Fédération nationale des associations d'aides-soignantes (titulaire).

*b)* Denis FISCHER, Fédération nationale des associations d'aides-soignantes (2<sup>e</sup> suppléant), est nommé en remplacement d'Arlette SCHUHLER, Fédération nationale des associations d'aides-soignantes (2<sup>e</sup> suppléant).

3° Au VI : Olivier DRIGNY, Conseil national de l'ordre des infirmiers (1<sup>er</sup> suppléant), est nommé en remplacement de Marilynne PECNARD, Conseil national de l'ordre des infirmiers (1<sup>er</sup> suppléant).

#### Article 2

Le directeur général de l'offre de soins est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 8 juillet 2014.

Pour la ministre et par délégation :  
*L'adjointe au chef du bureau RH2,  
exercice, déontologie  
et développement professionnel continu,*  
C. MERLE